

Santé publique Ottawa – Rapport sur un manquement aux pratiques de prévention et de contrôle des infections Pediadent : Centre dentaire pédiatrique 2017/10/19

Rapport préliminaire

Établissement visé par l'enquête

Pediadent : Centre dentaire pédiatrique
D^r Nabil Ouatik
1929, chemin Russell, bureau 318

Ottawa (Ontario) K1G 4G3 Type d'établissement

Clinique dentaire

Date à laquelle le Conseil de santé a été informé du manquement possible en matière de PCI

2017-10-19

Date de publication du rapport préliminaire

2017-11-03

Date de la mise à jour du rapport préliminaire

De quelle façon le manquement a-t-il été repéré?

Pour donner suite à la plainte d'un citoyen à propos de la prévention et du contrôle des infections (PCI) dans cette clinique dentaire, SPO a inspecté les locaux pour s'assurer qu'il y a bien eu manquement aux pratiques de PCI.

Brève description du manquement

- Lacunes dans l'application des mesures de PCI pour protéger les clients et le personnel pendant les travaux de construction et de rénovation.
- Nettoyage du milieu insuffisant.
- Retraitement insuffisant des appareils.
- Instruments dentaires non emballés conformément aux instructions du fabricant.
- L'équipement de protection individuel (EPI) porté de façon inappropriée lors du retraitement des appareils.
- Évier temporaire insuffisant, compte tenu du nombre de zones de soins dentaires.

- Appareils et fournitures insuffisants pour l'hygiène des mains.
- Stockage insuffisant ou inadéquat des appareils et des fournitures de soins dentaires critiques et semi-critiques.
- Méconnaissance du retraitement des appareils médicaux.

Enquête sur le manquement

Le manquement était-il lié à un membre d'un ordre de réglementation?

Oui

Veillez fournir plus de détails.

Le manquement aux pratiques de PCI visait un dentiste pédiatrique.

Si oui, le cas a-t-il été signalé à l'ordre de réglementation?

Oui. L'Ordre royal des chirurgiens dentistes de l'Ontario a été prévenu le 20 octobre 2017.

Des mesures correctives ont-elles été recommandées ou mises en œuvre?

Oui

Veillez fournir plus de détails.

Mesures correctives recommandées :

Mesures correctives recommandées

- Cesser les activités jusqu'à la fin des travaux de rénovation et de construction ou jusqu'à ce que des mesures de PCI soient mises en œuvre conformément aux normes de l'Association canadienne de normalisation (CSA) pour la construction des établissements de soins de santé.
- Veiller à bien informer tous les employés sur les mesures de PCI et à leur donner une bonne formation dans le retraitement des appareils. Il est recommandé de suivre les modules de formation en ligne de Santé publique Ontario sur le « Retraitement en milieu de soins de santé communautaires ».
- Adopter un circuit de travail à sens unique pour toutes les étapes du retraitement, afin de prévenir les problèmes de contamination croisée.
- Mettre à la disposition des employés l'EPI voulu pour le retraitement des appareils de soins dentaires.
- Nettoyer et emballer les instruments réutilisables pour les stériliser conformément aux normes de la CSA et aux Pratiques exemplaires pour le nettoyage, la désinfection et la stérilisation du matériel médical dans tous les lieux de soins du Comité consultatif provincial des maladies infectieuses (CCPMI).

- Ranger les appareils de soins dentaires semi-critiques et critiques conformément aux lignes directrices des Pratiques exemplaires du CCPMI.
- Désigner un membre du personnel pour suivre une formation au niveau voulu en fonction du volume et de la complexité des appareils à retraiter.
- Nettoyer et désinfecter les surfaces fréquemment touchées entre deux rendez-vous avec des clients à l'aide d'un désinfectant léger conformément aux Pratiques exemplaires sur la prévention et le contrôle des infections pour la pratique en cabinet ou en clinique du CCPMI et de Santé publique Ontario.

Date à laquelle toute directive ou tout ordre a été donné au propriétaire ou à l'exploitant (le cas échéant)

Le 20 octobre 2017, SPO a effectué une deuxième visite de cette clinique pour s'assurer qu'elle avait bien suspendu ses opérations, comme convenu avec le Dr Ouatik. La clinique était alors fermée pour les clients, et le personnel du Dr Ouatik prenait des dispositions pour accueillir les clients dans un autre établissement. On a fait savoir au Dr Ouatik que SPO devait évaluer l'à-propos des mesures de retraitement et de PCI à la fin des travaux de rénovation et avant la réouverture de la clinique du 1929, chemin Russell, bureau 318.

Commentaires concernant le rapport préliminaire et coordonnées

Commentaires supplémentaires

Si vous avez d'autres questions, communiquez avec :

Santé publique Ottawa
IPAC/PCI@ottawa.ca
613-580-6744, poste. 26325

Rapport final

Date de publication du rapport final :

2017-12-01

Date de la mise à jour du rapport final

Date de confirmation où toutes les mesures correctives ont été prises

Brève description des mesures correctives qui ont été prises

Commentaires concernant le rapport final et coordonnées

Commentaires supplémentaires

Une dernière visite à la clinique Pediadent a eu lieu le 29 novembre, 2017 une fois que la construction fut terminée. Les pratiques exemplaires de PCI pour la pratique en cabinet sont maintenant suivies. L'utilisation des instruments médicaux réutilisables a recommencé avec approbation de SPO.

Si vous avez d'autres questions, communiquez avec :

Santé publique Ottawa

IPAC/PCI@ottawa.ca

613-580-6744, poste. 26325